



Règlement :

Article 1 :

Cette manifestation est ouverte exclusivement aux cavaliers titulaires d'une licence FFE, ou assurance responsabilité civile et de ce fait apte à la pratique de l'équitation en extérieur. La participation des mineurs étant sous l'entière responsabilité des parents.

Article 2 :

L'engagement du participant se fait sous son entière responsabilité. Son état de santé lui permet de participer à ce rallye et décharge les organisateurs de toute responsabilité.

Article 3 :

Le port du casque ou de la bombe est fortement recommandé, obligatoire pour les mineurs. En cas de non respect, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée. Soyez prudent et respectez les autres, courtoisie et bonne humeur.

Article 4 :

Les chevaux, poneys et autres équidés engagés, doivent obligatoirement être à jour dans leur vaccination et pucés. Le carnet sera à présenter lors du retrait du dossier d'inscription sur place. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas autoriser un départ s'ils jugent que l'état général du cheval ou de la ferrure ne lui permet pas d'effectuer cette randonnée sans mettre en péril son intégrité physique.

Le harnachement du cheval devra être en bon état d'utilisation, sans que celui-ci implique un risque de blessure pour l'équidé comme un danger pour le cavalier.

De même les voitures d'attelage et les harnais devront être adaptés à l'activité tout terrain.

Les cavaliers, les meneurs sont responsables de la sécurité de leurs équidés particulièrement lorsqu'ils sont en ligne d'attache, aussi bien avant le départ qu'à l'étape du midi.

Il en va de même pour les attelages qui resteront dans tous les cas sous le contrôle d'au moins une personne qualifiée aux guides et sur la voiture. En absence de tenue des guides par une personne qualifiée les chevaux seront dételés et attachés hors de la voiture.

Article 5 :

Les cavaliers, les meneurs sont tenus de respecter les arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner, dans l'intérêt de la sécurité.

Toutes les routes empruntées restent ouvertes à la circulation. Les cavaliers ne doivent pas randonner à plus de deux de front sur la chaussée et sont tenus de se mettre en file « indienne » simple dès l'approche d'un véhicule. Les attelages ne peuvent pas évoluer « de front ».

Article 6 :

Les cavaliers, les meneurs sont également tenus de respecter la Charte Fédérale du cavalier d'extérieur et particulièrement de respecter l'environnement aussi bien en forêt que sur les chemins communaux et ruraux.

Article 7 :

Cette manifestation est une randonnée.

Elle sera effectuée individuellement ou en groupe, à allure libre.

Aucun accompagnateur motorisé ne sera admis sur le parcours.

Remise de carte de l'itinéraire par l'organisateur sur place avant le départ.

Si les circonstances l'y obligent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le programme, voire annuler toute ou partie de la randonnée.

Article 8 :

En cas de perte, de vol ou d'accident, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée.

Article 9 :

Droit à l'image : Les participants et accompagnateurs autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet et ses supports de promotion, des photos ou vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

Article 10 :

Les chiens sont interdits sur le parcours. Ils sont tolérés tenus en laisse sur le parking.

Article 11 :

Le présent règlement est considéré comme lu et accepté dans son intégralité, dès l'inscription. L'engagement est ferme, définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Assurance :

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle via la licence FFE valide de l'année en cours, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles avant, durant et après la randonnée et sur les lieux du rassemblement.

Annexe : bulletin d'inscription

Assistance :

En cas de problème sur le parcours :

Téléphone :
Téléphone :

Cavalier / Meneur

Nom :
Prénom :
N° licence :
N° RC / Assureur :
Téléphone :
Mail :

Groom

Nom :
Prénom :
N° licence :
N° RC / Assureur :
Téléphone :
Mail :

Cheval

Nom :
N° Sire:.....

Cheval

Nom :
N° Sire:.....

Si autres chevaux remplir manuellement au dos.

Inscription randonnée : x = €
Repas Nbre : x = €

J'accepte les conditions du règlement dans son intégralité.
Je soussigné déclare sur l'honneur ne pas me retourner
contre les organisateurs de cette manifestation en cas d'accident et/ou d'incident.

A :

Nom

Le :

Lu et approuvé, signature